

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLEIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

[REDACTED] ECRET N° 79 / 467 du 02/08/1979

PORTANT Nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU la Constitution du 8 Juillet 1979;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

[REDACTED] E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'ordre du Mérite Congolais :

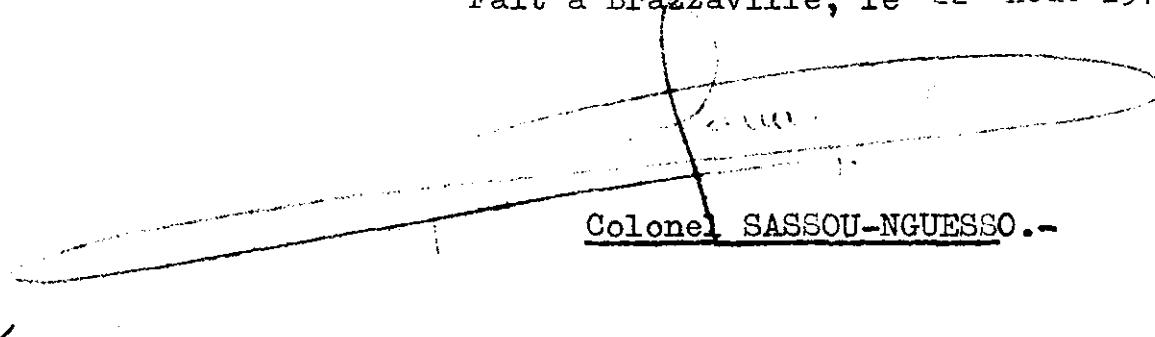
AU GRADE DE COMMANDEUR

- Monsieur D O R D A N : Werner, Ambassadeur de la République Démocratique Allemande à - Brazzaville -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie ;

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 22 Août 1979


Colonel SASSOU-NGUESSO.-